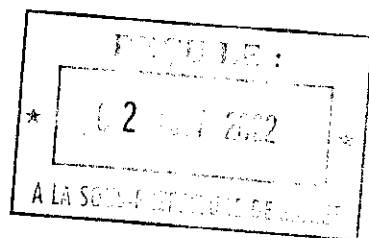


MAIRIE de BAX

31310 BAX

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 6
- Absents excusés 1
- Représentés
- Ayant pris part à la délibération 6



Délibération n°2022.13

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 JUILLET 2022

OBJET : PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE B 596

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud

Mme MARTY Laetitia a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle B596 d'une surface de 2 572m2 situé au 71 chemin de Saint Ferréol.

Cette parcelle est située en zone U de la carte communale, peut être proposé à la vente.

Monsieur le maire rappelle également que le SIVOM de la Plaine et des Coteaux du Volvestre possède également trois terrains dans cette même zone qui sont proposés à la vente entre 35 672,00€ et 47 000,00€ chacun pour une surface comprise entre 1 917 et 2 625 m2.

En conséquence, et considérant l'intérêt de la commune à vendre ces parcelles, le maire propose d'en fixer le prix de vente, en fonction de l'orientation, de l'accessibilité et des terrains en vente à proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de vente de la parcelle B596,
- De fixer le prix de vente de cette parcelle de 2572m2 à 41 000,00€
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous documents et à engager toutes actions que nécessaire pour mener à bien ce projet.

La présente délibération certifiée

exécutoire a été publié

et transmise au Représentant de l'Etat le 01/08/2022

Fait à BAX

Le 28/07/2022

Le Maire

MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 19/07/2022